

Horaires d'ouverture au public :

Lundi	de 17h00 à 19h00
Mercredi	de 8h30 à 11h30
Jeudi	de 13h00 à 16h30
Samedi	de 8h30 à 10h30

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date et lieu 30 janvier 2018 – Mairie de Tarcenay -** Heure de début : 20h15 - Heure de fin : 23h00

Secrétaires de séance : Isabelle Lefebvre et Emmanuel Lacombe

Le compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance signé par les membres du conseil.

**Membres présents :** Maxime Groshenry, Christophe Faivre-Pierret, Isabelle Lefebvre, Patrice Prétot, Pierre Clause, Martine Cuinet, Michel Dartevél, Céline Débois, Isabelle Gagnet-Cantin, Anne Henry, Emmanuel Lacombe, Aude Maire, Sébastien Rognon.

**Excusé :** André Vergey pouvoir à Patrice Prétot.

### Rappel de l'ORDRE DU JOUR

1. Election des représentants de la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées.
2. Bail avec Free Mobile.
3. Indemnité du conseil allouée au comptable du trésor.
4. Ouverture du poste d'adjoint technique territorial.
5. Renouvellement contrat de prestation de services GAZ et EAU.
6. Modifications budgétaires.

### 1. Election des représentants de la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées

Le Maire expose au Conseil Municipal, qu'en application des dispositions de l'article 1609 du CGI, une **Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées** (CLECT) doit être créée au sein de la Communauté de Communes Loue Lison (CCLL).

Cette commission sera chargée d'évaluer les transferts de charges de chaque compétence des communes à la CCLL mais aussi d'analyser ce qu'il est utile de conserver au niveau de ses compétences (intérêt communautaire) et de faire des propositions à la CCLL pour permettre à celle-ci de prendre des décisions, qui seront irréversibles.

La CCLL a défini le nombre de membres représentant la CLECT par commune, celles-ci doivent désigner leurs membres.

**Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, désigne par 14 voix pour, 0 contre et 1 abstention, Messieurs Christophe FAIVRE-PIERRET et Maxime GROSHENRY comme représentants titulaires à la CLECT.**

## **2. Bail avec Free Mobile**

Le Maire expose au Conseil Municipal, que Free Mobile, opérateur de réseaux et de services de communications électroniques a été autorisé par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) à utiliser les fréquences nécessaires à l'établissement et l'exploitation d'un réseau radio électrique de troisième génération ouvert au public (*décision n° 2010-0043 du 12/01/2010*). A ce titre, Free Mobile se trouve soumis aux obligations légales et réglementaires de déployer un réseau de troisième génération. La commune doit donc établir une convention qui permettra à la société Free Mobile d'accomplir toutes les démarches afférentes à l'obtention des autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux d'installation et d'exploitation d'équipements, au fonctionnement de son réseau radio électrique, sur le terrain cadastré section ZH n° 10 et 11, sis lieu-dit l'Essart Vieille à Tarcenay. La Commune étant propriétaire de ce terrain, un bail de location va être établi avec la société FREE MOBILE, le montant du loyer annuel a été fixé à 3000€.

**Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire à signer cette convention avec Free Mobile.**

## **3. Indemnité du conseil allouée au comptable du trésor**

Le Comptable public (Percepteur) fournit différentes prestations de conseil et d'assistance à notre commune. En 2017, notre participation, à hauteur de 50% de cette indemnité de conseil, a été de 103.41 €. Le maire propose de reconduire cette indemnité pour 2018.

**Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, décide par 14 voix pour et 1 voix contre de reconduire ces dispositions.**

## **4. Ouverture du poste d'adjoint technique territorial**

Suite à la dissolution du SIVOM, la commune a procédé au recrutement d'un employé communal.

Celui-ci interviendra pour notre commune, mais également pour la commune de Foucherans et le syndicat intercommunal « Education 2000 » selon la répartition suivante :

- Tarcenay : 25heures30
- Foucherans : 07heures30
- Education 2000 : 02 heures

**Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial permanent à 25h30 au sein de notre commune.**

## **5. Renouvellement contrat de prestation de services GAZ et EAU**

La commune dispose d'un contrat de prestation de services avec la société Gaz et Eaux ayant son siège social à Mamirolle, pour le suivi et l'entretien périodique du poste de refoulement et le curage sur réseau.

**Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, autorise le Maire à l'unanimité à renouveler ce contrat.**

## **6. Modifications budgétaires**

Le Maire expose au Conseil Municipal, que de manière à passer certaines écritures d'amortissements pour l'année 2017, il convient d'ouvrir les crédits nécessaires en procédant à différentes écritures comptables. De même il est nécessaire d'effectuer différents engagements de crédits pour le début de l'année 2018.

**Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, autorise le Maire à l'unanimité à effectuer ces écritures comptables.**

### **Divers :**

Dans la continuité des travaux d'accessibilité entrepris au cimetière, une main courante sera installée afin de faciliter l'accès depuis l'entrée située route de Trépot/Foucherans pour un montant de 2023€ TTC.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 23H00.

Les secrétaires de séance :

Isabelle LEFEBVRE

Emmanuel LACOMBE

---

## INFORMATIONS

---

COLLECTIF

LES PIEDS SUR TERRE

Plantation et distribution de potirons  
Plantation d'arbres fruitiers d'essence locale  
Au lagunage, des moutons en guise de tondeuses automatiques...

Afin d'apporter un nouvel éclairage sur notre démarche, nous vous invitons à la projection d'une conférence de Pablo Servigne et Raphaël Stevens à propos de leur livre « Comment tout peut s'effondrer » :

*Le vendredi 16 mars 2018 à 20h30 à la salle des fêtes*

Cette projection sera suivie, nous n'en doutons pas, d'une discussion informelle.  
De même, nous ne doutons pas qu'il y aura à boire et à manger !!!

Le blog de Marylou



Le loto des écoles aura lieu dimanche 18 mars à 14h à la salle des fêtes de Tarcenay

Ramassage des monstres :

Comme annoncé précédemment il aura lieu le jeudi 15 mars prochain

La traditionnelle journée environnement organisée conjointement par l'Espérance, la commune et la Communauté de commune aura lieu samedi 24 mars : rendez-vous à la salle des fêtes de Tarcenay à 09h